



Pour diffusion immédiate

Projet Laurentia : pas tant qu'il n'est pas soumis aux lois du Québec

Québec – 18 novembre 2020 – La députée de Beauport-Limoilou, Julie Vignola a pris connaissance des conclusions du rapport préliminaire de l'Agence d'évaluation d'impacts du Canada en lien avec le projet Laurentia au Port de Québec. Les conclusions de ce rapport s'ajoutent aux consultations qu'elle a faites tout au long de la première année de son mandat. Il est clair pour elle que le projet ne peut aller de l'avant tant qu'il n'est pas soumis aux lois et aux évaluations environnementales du Québec.

« Durant ma première année de mandat, j'ai consulté les citoyens à maintes reprises et, chaque fois, la préoccupation première demeurait la protection de l'environnement en lien avec le port. Les organismes communautaires, les groupes environnementaux et les conseils de quartier m'ont partagé les mêmes préoccupations » a commenté Mme Vignola.

« Les lois environnementales du Canada sont beaucoup plus souples que celles du Québec. Si le Québec avait les pleins pouvoirs sur son territoire et sur son environnement, tel que le Bloc Québécois le demande depuis longtemps, cela ferait des années que les projets d'agrandissement du Port de Québec auraient eu à être modifiés pour que le développement économique ne se fasse pas au détriment de l'environnement. La situation actuelle démontre la nécessité pour le Québec de gérer son propre territoire, selon ses propres lois », a conclu la députée de Beauport-Limoilou.

– 30 –

Source :

David Rompré

Directeur du bureau de circonscription de Julie Vignola, députée de Beauport-Limoilou

418-663-2113

David.rompre.308@parl.gc.ca